



**Ville d'Isbergues**

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

**D 2024-02**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**DECISION DU MAIRE  
portant sur la délivrance  
de subventions d'études pour l'année scolaire 2023/2024**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

**Vu**, la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire de la Ville en date du 28/05/2020,

**Considérant** qu'au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Par délibération 23.04.02 du 02/10/2023, la dépense concernant la délivrance d'une subvention d'études d'un montant de 50 € attribuée aux enfants domiciliés dans la commune d'Isbergues et les communes associées de Berguette et de Molinghem sera imputée au compte 65132 du budget de la ville.

**Article 2** : Cette dépense sera attribuée aux enfants nommés ci-dessous

Lila DELEPINE  
Gabin DEMARETZ  
Célia DEMARETZ  
Lilou DERLY  
Lilou DESWARTE  
Tom IZING  
Romane PAYELLE  
Romain PUTAS

**Article 3** : Le Maire de la ville d'Isbergues et le comptable public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 18 JUIN 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 18 JUIN 2024